

Conseil d'école élémentaire du 10 novembre 2014

Notes de l'Association des Parents d'Elèves (APE)

Présents:

- l'équipe enseignante,
- les représentants de la mairie (Mesdames et Messieurs C.Conry, F.Del Gobbo, V.David, S.Gourgand),
- le Délégué Départemental de l'Education Nationale,
- les représentants des parents (ML.Brunelli, C.Begou, C.Costa, A.Letoublon, N.Matheret, P.Opdenacker, R.Smedebol, M.Vocale)

Note -- Conformément à la décision prise pendant le conseil du [2012-03-20](#), les sujets périscolaires ne sont pas traités comme partie du conseil d'école, et l'Inspecteur d'Education Nationale souhaite qu'ils ne soient pas inclus dans le compte rendu de l'école sur cette réunion (document que nous n'avons pas la permission de poster sur internet): ils font donc l'objet, si besoin, de ces notes prises pendant la réunion par l'Association des Parents d'Elèves.

L'assemblée a d'abord traité les sujets suivants à l'ordre du jour:

- Constat de rentrée (effectifs, personnel)
- Budget (communal et coopératif)
- Règlement intérieur, modification des horaires
- Rythmes scolaires à la rentrée 2014
- Activités et sorties prévues cette année
- Projet d'école 2014-2018, actions prévues pour cette année
- Aide Personnalisée Complémentaire
- P.P.M.S.
- Travaux prévus dans l'école
- Utilisation des locaux et du matériel par les associations

Le compte rendu diffusé par l'école informera sur ces points.

L'assemblée a ensuite discuté les questions envoyées à l'avance par les parents, en y répondant comme décrit ci-dessous.

Question 1. Sensibilisation (continué) des enfants à la préparation du cartable

- Il arrive que des enfants se retrouvent avec des cartables plus lourds qu'il est nécessaire, même si enseignants et parents visent des cartables légers (l'effort des enseignants dans ce sens a été déjà remercié dans le passé).
- Il est important de continuer à sensibiliser les enfants, à la maison tout comme en classe, sur l'inutilité d'un cartable trop rempli, et sur le besoin de faire attention dans sa préparation, sachant aussi que cette attention sera encore plus indispensable à partir du collège.

- Comment gèrent les enseignants, dans les classes, l'explication aux enfants de ce qui est nécessaire et pas nécessaire dans la préparation des cartables? Les parents pourraient-ils avoir accès aux consignes, pour aider dans cette surveillance?

Réponse:

- Chaque jour, dans chaque classe, les enseignants indiquent aux élèves, au moment de l'explication des devoirs, ce qui est nécessaire pour la maison.
- Les enseignants investissent une énergie considérable dans ces explications, mais les élèves ne font pas tous la même attention.
- L'enfant doit se responsabiliser et être l'acteur principal de son attention au contenu du cartable. Chaque enfant doit prêter attention aux consignes données collectivement, sans compter toujours sur des répétitions individuelles.
- Les parents peuvent aider en vérifiant de temps en temps le contenu de cartables, en utilisant la liste des devoirs comme consigne (le matériel nécessaire à la maison est celui qui est nécessaire pour les devoirs).

Question 2. Exercices ou punitions pendant la récréation

- Existe-t-il un règlement, dans l'école ou à l'éducation nationale, qui indique dans quel cadre et quelles conditions les enseignants peuvent ou doivent demander aux enfants de finir des exercices en dehors du temps de classe? En particulier, si l'enseignant utilise le temps de la récréation pour faire finir les exercices, y a-t-il un cadre pour veiller à combien de récréations d'affilée on peut faire sauter à un enfant de façon productive?
- Quand les enfants sont punis de récréation, ils en sont parfois punis de la totalité. Mais, sans pause, la concentration pour les heures suivantes s'avère à juste titre difficile. Existe-t-il une circulaire stipulant que la récréation ne peut être supprimée en totalité à titre de punition? Si oui, serait-il possible d'utiliser plutôt des punitions qui n'incluent pas la privation totale de récréation?

Réponse:

- Selon le règlement, un élève peut être privé d'une partie de la récréation, mais pas de sa totalité.
- Certains enfants sont demandeurs de passer une partie de leur temps en classe pendant la récréation, et les enseignants aussi peuvent favoriser ces moments si des enfants ont besoin d'aide (par exemple aide sur quelques difficultés dans le cours précédent).
- En d'autres cas, les enseignants peuvent demander à certains enfants de terminer certains exercices pendant la récréation, quand ils trouvent que l'enfant ne s'est pas appliqué pendant le cours (essentiellement par mauvaise volonté), et s'ils jugent constructif de le motiver ainsi. Ceci est une forme de punition, différemment des cas précités.
- Des enfants peuvent passer du temps en classe pendant la récréation aussi pour des punitions au sujet de leur discipline.

Question 3. Surveillance des élèves pendant la récréation

- Lorsque pour des enfants la consigne est de rester en classe pendant la récréation (pour des exercices ou des punitions), pourrions-nous être rassurés sur le fait qu'ils restent pendant ce temps sous la surveillance visuelle directe de l'équipe enseignante?

Réponse:

- Les enfants sont surveillés pendant leur permanence en classe. Si l'enseignant n'est pas dans la classe, il surveille les enfants à travers les fenêtres, ou il demande de l'aide à un collègue en proximité.

Question 4. Récupération de la liste des devoirs

- Quand des enfants n'arrivent pas à bien noter la liste des devoirs pour la maison, ou ils oublient, les parents essaient d'échanger l'information entre eux comme ils peuvent.
- Est-ce que la liste des devoirs est plutôt donnée en début des cours ou à la fin? Est-il fréquent pour les enseignants d'observer des enfants qui n'arrivent pas à bien noter la liste par lenteur?
- Est-ce que des solutions type "cahier de textes en ligne" seraient envisageables par l'école, pour que les familles puissent retrouver les consignes des enseignants plus directement, ainsi qu'éventuellement d'autres informations utiles que l'enseignant souhaiterait mettre à leur disposition?

Réponse:

- Les devoirs ne sont pas systématiquement donnés à la fin de la journée, et au contraire ils sont souvent donnés aussi à l'avance.
- Dans tous les cas, les enfants ont beaucoup de temps pour les écrire. Il ne s'agit que d'écrire très peu de lignes, et l'information est bien visible au tableau.
- Certains élèves ne s'appliquent pas toujours aussi sérieusement que d'autres dans l'écriture des devoirs, mais nous (enseignants et parents ensemble) devons leur rappeler que ceci est partie de leurs responsabilités, ou "partie de leur métier d'élèves".
- Mettre les devoirs en ligne sur un site ne rendrait pas service aux élèves, car il n'encouragerait pas cette responsabilisation. Cette mise en ligne est pratiquée par certains collèges et lycées, mais souvent ces écoles ont du personnel dédié à la maintenance d'un site web et de ce type d'informations, ce qui n'est pas le cas pour l'école élémentaire.
- Le cahier de liaison des élèves est utilisé pour communiquer les informations de la classe ou de l'école.

Question 5. Soutien aux expatriés ne parlant pas bien le français

- Actuellement, les élèves enfants d'expatriés et qui parlent peu de mots de français ne sont pas accompagnés par une aide ou interprète en classe.
- Ceci rend difficile la tâche de l'enseignant, entre la gestion de ses 30 élèves et le temps à prendre pour accompagner, aider, traduire, et permettre à ces élèves étrangers de suivre un minimum le cours.
- Est-ce que l'éducation nationale met à disposition des moyens pour que ces élèves puissent être accompagnés d'une aide en classe, au moins durant la période d'adaptation des premiers mois?

Réponse:

- Normalement il y a effectivement du personnel disponible pour aider les élèves en difficulté (par exemple à cause de la langue), mais cette année la personne attendue a un peu tardé à arriver. Cette personne est maintenant arrivée, en tout cas, et peut aider ces enfants de langue étrangère, qui sont aussi une richesse pour notre école.

- Le manque de connaissance du français est seulement une des causes pouvant mettre un élève en difficulté (voir grande difficulté) temporaire ou prolongée. Il y a beaucoup d'autres difficultés possibles, y inclus celles causées par des handicaps.
- Il n'est pas rare pour une école de devoir attendre le personnel d'aide, et quelques fois cela demande même pour plusieurs mois d'attente.
- Pendant l'attention donnée à un élève en difficulté, le reste de la classe n'est pas abandonné: un enseignant normalement compétent sait gérer sa classe même en tenant compte des différents niveaux des élèves.

Pour conclure, les parents ont informé l'école sur la continuation de leur intéressement aux sujets périscolaires. En particulier, un sondage de l'APE, encouragé par les élus municipaux, a permis la récolte de quelques commentaires et questions des parents sur le dispositif des "parcours éducatifs" de notre Projet Educatif de Territoire. Les données sont en cours de classement et rédaction par des parents bénévoles, et les résultats seront partagés avec la commission scolaire élargie avant sa réunion de travail de novembre. Un résumé des résultats a déjà été envoyé à tous les parents et à la mairie.